

Pour le droit des défunt-es à des funérailles civiles, fidèles aux valeurs portées de leur vivant.

La dernière session de la Convention citoyenne sur la fin de vie s'est prononcée, le 2 avril 2023, en faveur d'une ouverture conditionnée de l'aide à mourir et a remis au sein du débat public la place de la mort, trop souvent occultée dans nos sociétés modernes.

De son côté, Nantes Métropole lance, dans des délais très courts, une démarche de dialogue citoyen sur les obsèques civiles. Elle pose la question du droit à disposer d'un lieu digne pour se recueillir dans le souvenir de la personne décédée, pour les citoyens et citoyennes qui ne se reconnaissent pas dans les pratiques religieuses. Si les cimetières ont perdu au fil du temps leur connotation religieuse, les proches des défunt-es sont encore contraints de se réunir dans des espaces religieux ou de choisir la crémation pour le dernier hommage. Pour celles et ceux qui s'y refusent, combien de fois, avons-nous accompagné pour leur dernier voyage des ami-es au cimetière sous la pluie et le vent ? Comment dans ces conditions écouter les paroles des proches, consoler les familles ?

Or, traduire la liberté de conscience en actes dans la vie quotidienne est depuis le XVIIIe siècle une recherche constante de la société française. Les citoyen-nes qui ne se réclament d'aucune religion attendent de notre République qu'elle leur offre des solutions décentes pour accompagner leurs défunt-es. La célébration des funérailles ne peut être laissée aux seules compagnies de pompes funèbres. Les institutions de la République doivent offrir les moyens d'accompagner le souvenir et de rassembler autour de la mémoire des personnes disparues, celles et ceux qui en ont besoin.

En la matière, la proximité des lieux de recueillement est essentielle et peut s'organiser simplement dans le contexte budgétaire serré que nous connaissons, si tant est que la volonté politique est présente. Équiper les cimetières de préaux et d'espace de recueillement est une première nécessité mais ce ne sera pas suffisant.

Dans chaque mairie, une salle des mariages sait accueillir dans la joie, et dans la plus stricte égalité républicaine, les couples qui s'engagent dans une vie commune. Cette même salle ne pourrait-elle pas servir, sans que nécessairement le corps de la personne décédée soit présent, à des cérémonies civiles d'adieu ? Cela permettrait également redonner toute légitimité aux rites républicains et toute sa place de maison du peuple à nos mairies.

Mourir dans la dignité de ses convictions, c'est le sens des démarches que nous portons auprès de Nantes Métropole, du courrier que nous avons envoyé à toutes les communes concernées avec nos associations locales et que nous vous invitons à prolonger en participant du débat citoyen qui s'ouvre.

Lancement de la démarche de dialogue citoyen « Les obsèques civiles : parlons-en ! » de Nantes Métropole.

Maurice Berthiau

Vice Président délégué à la citoyenneté et la vie associative

Florence Lacaze

Secrétaire générale